



## 2016 Quel avenir pour PSA-Peugeot-Citroën en France ?

L'année 2015 a été marquée par la progression de 1,2 % des ventes mondiales de PSA Peugeot Citroën qui les détaille sur son site officiel :

- 2 973 000 véhicules, en hausse de 1,2%,
- Progression des ventes en Europe, Moyen-Orient & Afrique et Inde-Pacifique
- Ventes quasi-stables en Chine sur l'année, avec un rebond au 4ème trimestre

En Europe, les ventes du Groupe sont en progression de 5,9 % avec 1 864 000 unités et enregistrent une accélération au 4ème trimestre.

Les ventes de **PEUGEOT** progressent de 9,4 %, à 1 056 000 unités, grâce notamment à l'excellente performance de la PEUGEOT 308 (+31%), épaulée par les solides résultats des modèles PEUGEOT 2008 (+11 %, en croissance pour la troisième année consécutive) et 208 (+10 %). 2008 et 308 sont sur le podium de leurs segments respectifs en Europe.

**CITROËN** enregistre un volume de ventes au meilleur niveau depuis 2012 avec 731 000 unités et une progression annuelle de 3 % qui s'est accélérée au 2ème semestre (+6 %). En immatriculations, la Marque affiche une croissance de 5 % sur l'année (+7 % au 2ème semestre).

**En Chine et Asie du Sud-Est, les ventes de PSA Peugeot Citroën** sont quasi-stables (-0,9%), avec 736 000 unités.

**La région Moyen-Orient & Afrique** est le 3ème pilier du Groupe avec 180 200 unités soit une croissance de 6,4%.

En **Amérique Latine** et en **Eurasie**, les ventes du Groupe sont toujours pénalisées par un environnement économique fortement dégradé.

En France Le groupe termine l'année 2015 sur une hausse

4,2% de ses immatriculations légèrement inférieure à celle enregistrée par Renault 5,2% .  
« On a poussé Mulhouse et Sochaux, c'est plus difficile à Poissy ou à Rennes un site qui inquiète », dit le directeur de Production PSA.

La hausse des ventes continue au mois de janvier 2016, PSA Peugeot Citroën a enregistré une hausse 3,2 %, à 42 610 unités en France.

Malgré ces bonnes nouvelles de production et consommation en France, la question du maintien et du développement de la production en France se pose et PSA Peugeot Citroën refuse de s'y engager malgré la présence de l'Etat à 14% du capital.

Les emplois pérennes ont diminué et le recours aux intérimaires a été massif, 3990 en octobre 2015 au lieu 2777 en 2014.

Face à un PSA mondialisé, les travailleurs de tous les pays des usines concernées ont des intérêts communs de lutte pour ne pas être de simples objets de concurrence. Notre association soutiendra comme elle l'a fait depuis 10 ans toutes les initiatives qui vont dans ce sens. Dès à présent nous recommandons les films *C'est quoi ce travail* tourné à Citroën Saint-Ouen, et *Comme des lions* qui est centré sur l'élaboration des luttes par les travailleurs animé par la CGT à Aulnay en 2013 qui sort en mars 2016.

Associés à l'Institut d'Histoire Sociale de la Métallurgie (IHS), nous commenterons l'actualité et continuerons à publier des analyses historiques à partir d'archives et de témoignages, notamment les accords de fin de grèves de 1936, de 1968, de 1982, de 2013 et leurs conquis sociaux déterminants.

**Allain MALHERBE**

### Sommaire Notre Voix n°25 février 2016.

P 1 : Avenir de PSA Peugeot-Citroën.

P 2 : Rennes une assemblés dynamique.

P 3-7 : Accord d'entreprise, stratégie CGT 1968-1973

P 8 : AG 31 mars 2016 à Montreuil.

## RENNES

### Une assemblée de rentrée dynamique

Le 6 janvier 2016, la CGT PSA de PSA La Janais effectuait sa journée de rentrée sur un jour chômé. Elle a rassemblé une cinquantaine de participants dont une quinzaine de retraités accompagnés des représentants syndicaux, de la métallurgie, de l'UD 35, du comité régional de Bretagne et du délégué central de PSA.<sup>1</sup>



Vue partielle de l'assemblée.

Présidée par Noël Alix, secrétaire du syndicat, cette journée riche en débats et en échanges a permis plus de 60 interventions. Dans son intervention Noël a rappelé que suite à une année 2015 bien pénible ( ... les attentats tragiques de janvier et novembre 2015, l'austérité...) les mots Liberté, Egalité, Fraternité, Vivre ensemble et Solidarité sont repris par la classe politique mais ne doivent pas être une unité de façade. Il faut des actes forts qui doivent s'attaquer aux causes et aux conséquences de la crise permettant de réduire l'exclusion, la précarité... La CGT combat toujours ces injustices. Noël a également proposé de battre sur : les nouveaux horaires, la prime d'équipe, le temps de travail, la garantie journalière de production, (GJP), les conditions de travail (CDT), les externalisations, les sanctions ou encore le site Internet.

Les premières interventions ont porté sur le temps de repas amputé par la GJP. Tous les camarades s'accordent à dire que le temps de repas ne doit pas être inférieur à 30 minutes et qu'il est difficile de retourner manger après le repas. Les réactions en Zm1 et Zm2 zones dans lesquelles les salariés ont débrayé contre la GJP sont légitimes mais pas assez rassembleuses. La question de l'élargissement des actions contre la GJP s'est posée car à ce jour la participation aux débrayages a été faible, 10 à 15 salariés en Zm15 et 5 salariés en Zm2a. De plus mettre en place un débrayage est difficile dans plusieurs secteurs (logistique). Plusieurs camarades ont évoqué les difficultés du co-voiturage ainsi que la fatigue découlant des

différents horaires et mauvaises CDT. Concernant la prime d'équipe, il a été suggéré de faire un communiqué de presse pour rappeler qu'en plus du blocage des salaires depuis 2012, notre salaire va être amputé dès ce mois. Il rappellera aussi la revendication de la CGT de 300 € pour tous d'augmentation générale, justifiée par les bénéfices du Groupe.

En vue de la préparation de la négociation annuelle obligatoire (NAO) dont la première réunion a lieu le 27 janvier, un sondage va être effectué auprès des salariés pour connaître leurs priorités.

A l'emboutissage, la suppression des gammes et des lignes font que les CDT se dégradent beaucoup et cet atelier se vide des ses outils et des salariés. Les investissements sur l'usine sont au niveau 0 et seuls les secteurs touchés par l'arrivée de P87 profiteront un peu des 95 millions consacrés à ce véhicule. Et on ne sait pas combien de postes seront perdus à la fin de la production de la C5.

Les externalisations sont en cours, ( pompiers, Biwe, PVN, service informatique...). A la Cgt on sait qu'elles sont faites pour gagner plus d'argent et diviser les travailleurs. Et JP Mercier, délégué central rappelle que quel que soit la « couleur du bleu de travail » les intérêts des salariés sont communs. Stéphane Créach de la région Bretagne considère que la réforme territoriale va impacter tous les salariés notamment par les réductions d'emplois et de salaires. Deux décisions sont actées : la consultation du personnel en janvier et une journée d'études en février sur un jour chômé.

### Collectif retraités : une nouvelle équipe

Compte-tenu des mises en retraites récentes et à venir, et de la poursuite de l'activité syndicale de salarié actif à retraité, c'est une équipe rajeunie qui a été mise en place. Composée de Michel Bourdon, Guy Hervé, Jean-Yves Masson, Daniel Ménard, Philippe Noblet elle a pris ses premières décisions : Travailler en relation étroite avec les actifs, être à l'écoute des attentes revendicatives des retraités, assurer une forte présence aux manifestations.

Jean-Yves MASSON

<sup>1</sup> Loïc Morel, SG de UD 35, Laurent Legodec, FT Métallurgie, Jean-Pierre Mercier, délégué central PSA, Stéphane Créach, comité régional de Bretagne.

## DE L'ACCORD DE FIN DE GREVE DU 21 JUIN 1968

### A LA SIGNATURE DE L'ACCORD D'ENTREPRISE EN 1973.

#### ANALYSES ET REFLEXIONS SUR L'ACTION DE LA CGT ENTRE 1968 ET 1973.

Le 21 juin 1968 la grève entamée six semaines plus tôt se termine chez Citroën en région parisienne par un accord de fin de grève durement négocié par la CGT sous la tutelle du ministère du travail par le directeur régional M. Bois.

Cet accord signé par Citroën et la CGT est un succès pour les travailleurs grévistes essentiellement ouvriers. Les collaborateurs mensuels n'ont pas fait grève, le siège social quai André Citroën a « travaillé », l'encadrement de production réduit au chômage a grossi les rangs des soutiens à Citroën demandant la « Liberté du travail ». Le 22 juin la CFDT signe à son tour. FO et la CGC sont non grévistes et insignifiants.

L'accord prévoit une négociation à l'automne 1968 afin d'intégrer les droits nouveaux obtenus par les lois.

Citroën refuse cette négociation et prépare la contre-offensive avec ses deux armes anti-syndicales. D'une part son bras armé constitué des agents de secteur et de ses commandos internes (Révélsés par l'assassinat de Pierre Maître à Reims en 1977). D'autre part du « syndicat maison » appelé Indépendants, CFT, CSL etc. dont le recrutement se fait par l'encadrement et les interprètes.

La loi qui reconnaît la section syndicale d'entreprise est saluée par les vrais syndicats comme une possibilité d'être présents dans chaque entreprise est détournée par Citroën qui crée et fait de son syndicat-maison un interlocuteur unique. Au moindre mouvement de grève les commandos vont entrer en action. Les élections professionnelles de délégués, du personnel et du comité d'entreprise, vont être truquées.

Dès juillet 1968 Citroën frappe un grand coup. Profitant des débuts de l'informatisation elle licencie un millier de mensuels attachés à des tâches de bureau et de pointage. A l'époque 30 000 salariés pointent tous les jours en région parisienne. Citroën réussit un coup formidable qui ne fait pas de vague puisque 98% des licenciés étaient non grévistes un mois plus tôt. Les 2% restant sont les militants CGT et CFDT employés et techniciens. Le 9 juillet 1968, le CE à majorité CGT s'oppose aux licenciements par 15 voix CGT, les 5 CFDT et le CGC s'abstiennent mais déclarent être opposés aux licenciements. (voir pièce jointe).

COMITE d'ENTREPRISE CITROEN		Paris, le 22 juillet 1968	
19, rue de l'ing. R. Keller			
75 - P A R I S - 15 <sup>ème</sup>			
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 9.7.1968			
-----			
Etaient présents :			
Mr.	BAZIN	Représentant la Direction CITROEN,	
MMrs.	FROMAGE	Secrétaire,	
	RICORDEL	Secrétaire-Adjoint,	
	RIVALAN	Trésorier,	
	RECHAULT	Trésorier-Adjoint	
Mme	GOUDOUT	C.G.T.	LOHE C.G.T.
MMrs.	AUDRY	"	LOUVETON "
	BOUMOT	"	PROTON "
	DENNEULIN	"	ROUYER "
	DENEUVE	"	SECLIER "
	DUMAY	"	THURET "
	JACQUEN	"	LAURIAC Représentant syndical C.G.T.
	JOBE	"	"
MMrs.	JACQUEMIN	C.F.D.T.	"
	CAILLET	"	"
	LAGEIX	"	"
	LOUIS	"	"
Mr.	DESQUOYE	Représentant syndical C.F.D.T.	
Mr.	DANY	C.G.C.	
Absents :			
Mr.	CHARTIER	C.F.D.T.	
Mr.	LELEU	C.G.C.	

L'autre objectif de Citroën est la reprise du CE par l'intermédiaire de son syndicat-maison lors des élections qui vont avoir lieu en 1970.

Le CE est un élément essentiel de la lutte syndicale. Il permet l'accès aux informations économiques et la discussion sur les orientations de l'entreprise et la gestion des œuvres sociale et culturelles. Le CE dispose de son orientation et d'un budget géré par les élus syndicaux, tout en étant présidé Citroën.

Depuis 1964 la CGT gère le CE. Elle sort un journal d'informations mensuelles et permet aux salariés de suivre et de débattre de la marche de Citroën. La CGT a implanté des bureaux de permanences culturelles à l'intérieur de l'entreprise. Les espaces de restauration rénovés en self-service sont devenus des lieux de liberté d'expression, de pétition, de prise de paroles. Les accès aux loisirs, sport et vacances d'hiver et d'été sont développés sur des villages de vacances. Des clubs de jeunes, de théâtre, de cinéma, de photos s'étendent. En 1968 l'occupation des usines de la région parisienne a été facilitée par la logistique des œuvres sociales, restauration gratuite, matériel de couchage, animation culturelle, organisation des acomptes de paie etc. tenues par la CGT.

De leur côté, les travailleurs ouvriers sont déçus. Ils avaient crus que Citroën allait changer et rêvaient d'une activité syndicale, « normalisée » comme à Renault Billancourt dont les salariés avaient soutenus ceux de Citroën. Des ouvriers professionnels, fer de lance de la CGT, partent pour l'automobile et l'aéronautique où les salaires sont plus élevés et le droit d'expression possible. Certains deviendront

dirigeants syndicaux comme Vierge à Renault Billancourt, Chenuet à la SNECMA, Dincuff à Hurel-Dubois et Caro en province. Des ouvriers spécialisés (OS) grévistes sont introuvables après les congés d'été. Citroën ne renouvelle pas leur contrat qui est de 6 mois à l'époque ou ils sont mutés, ou ils vont chez Renault où ils ont de la famille etc.

La CGT et la CFDT perdent ainsi de nombreux adhérents. Ces syndicats sont aussi divisés sur la marche à suivre par rapport à cette situation inédite. Pendant la grève ils ont beaucoup recruté mais les adhérents sont jeunes et réceptifs aux idées révolutionnaires et utopiques anti-communistes qui ont fleuri entre autre à gauche, Charlety avec Rocard, et à l'extrême gauche, le groupuscule maoïste de Weber (sénateur socialiste) et Linhart. Seule la CGT dispose d'un encadrement aguerrri aux luttes syndicales et politiques. Le PCF est organisé dans les principales usines Paris XV°, Levallois, Clichy, St Ouen, St Denis. La banlieue parisienne est encore très rouge. Mais les vagues de licenciements massifs des années 1950 et 1960 ont laissés des trous dans la transmission de la mémoire collective.

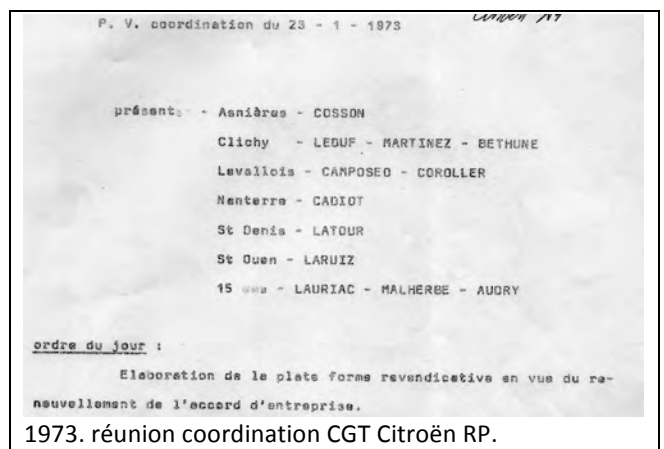
Citroën en ajoute sur la division en agitant un certain CRAC, comité révolutionnaire d'action Citroën, qui n'est autre que l'œuvre de barbouzes à sa solde. Citroën prend soin d'inclure dans l'accord d'entreprise de 1969, un préambule et une conclusion qui induisent la collaboration de classe et des mesures anti-grève pour la durée de l'accord, soit deux ans renouvelables. Ce faisant Citroën entretient la division au sein de la CGT et de la CFDT qui ne peuvent signer l'accord sans se couper de leurs éléments les plus révolutionnaires. De surcroit Citroën introduit une clause qui exclu la CGT et la CFDT des futures négociations si elles ne sont pas signataires. La boucle est bouclée. La CGT et la CFDT non signataires vont laisser le champ libre à Citroën et son syndicat-maison et aux supplétifs FO et CGC.

Les élections de 1970 approchent, face au danger, la CGT et la CFDT présentent une liste commune au CE. Obligé Citroën a concocter une liste commune de son syndicat-maison avec la CGC. Mais cette alliance marquée par les divisions post-1968, manque de dynamisme et Citroën avec son syndicat-maison allié à la CGC remporte les élections. C'est un grave coup porté au vrai mouvement syndical en particulier à la CGT. Les 80 employés du CE, militants CGT aguerris pour l'essentiel, vont être licenciés. Il s'ensuit un effondrement des directions syndicales et politiques dans les usines. Les jeunes militants issus de 1968 entourés d'une centaine d'anciens de la RP prennent la relève.

Mais la perte du CE laisse des absences dans la mémoire collective et renforce la démobilisation des possibilités de luttes.

La CGT se rend compte qu'elle est entrain de perdre pied. Les avancées de 1968 se retournent contre elle. La devise de Citroën : « *aller dans le sens du courant pour mieux le détourner* » prend tout son sens. Toute la CGT se mobilise, la confédération, la fédération, les structures de la région parisienne pour éviter le piège des clauses de l'accord d'entreprise et renverser la vapeur. La CGT rappelle a bon escient que Renault avait fait le même coup anti-syndical en glissant dans l'accord de 1955 une clause anti-grève qui fut vite balayée par les mouvements sociaux. L'action de la CGT est d'autant plus légitime que l'accord de 1968 a été obtenu par les six semaines de grève et non par la collaboration de classe.

En 1972, une majorité se dégage au sien de la CGT pour être présent aux négociations de l'accord et porter la voix de milliers de salariés. Le 17 octobre 1972 Gilbert Lauriac, délégué CGT Citroën de la région parisienne signe l'adhésion de la CGT. La délégation est conduite par Aimé Halbeher, de la direction fédérale de la métallurgie, secrétaire de la CGT à Renault Billancourt en 1968. En 1973, quatre délégués CGT participeront aux négociations : Josiane Cosson, Claude Lopez, Alfonso Camposéo, et Roger Meyre. La CGT rendra compte des quatre réunions et fera signer une pétition de soutien aux améliorations de l'accord.



Cette décision va orienter durablement la CGT vers un travail à la base dans les ateliers et bureaux qui va permettre son ancrage et son développement dans les nouvelles usines comme Aulnay dès 1974.

DEBAT.

Les patrons de l'entreprise qu'ils se nomment Citroën, Michelin ou Peugeot ont toujours combattu la CGT qui existe depuis 1912. Ils négocient sous la pression du rapport de force des salariés souvent en grève et unis. Les accords de 1936, de 1968, de 1982 et 2013 restent en mémoire.

Aujourd'hui nous traitons la période 1968-1973. Nous avons demandé leur point de vue à Vassili DUMAY qui succède à Raymond PIFFARD en 1969 à la coordination CGT des usines Citroën de la région parisienne et à Roger Meyre, l'un des quatre négociateurs CGT de l'accord de 1973.

Questions :

**1- Notre Voix (NV) : Qu'est-ce qui amène la CGT à signer un accord d'entreprise le 21 juin 1968 ?**

**Vassili DUMAY (VD)** 24 ans en 1968 :



Chez Renault et Peugeot les accords signés apportent de nombreux avantages aux salariés. La reprise du travail est votée. Chez Citroën à Paris et en région parisienne, après les provocations, la direction compte sur le pourrissement

de la grève. La détermination des grévistes lui impose la négociation menée sous l'égide de M. Bois directeur régional du travail. Le rapport des forces du moment amène Citroën à des concessions sur les salaires, le temps de travail, le droit syndical et notamment la reconnaissance de la section syndicale dans l'entreprise. (voir brochure CGT évoquant les 36 jours de grève et constat de négociation) .

Les acquis étant significatifs, la CGT a jugé positif ce qui venait d'être arraché à la direction. La CGT a consulté les salariés. Chaque usine a donné un avis favorable sur ce qui allait devenir l'accord. La reprise du travail est votée.

**2- NV : Quelle est la position des autres syndicats, CFDT, FO, CGC ?**

VD : le compte-rendu des négociations laisse apparaître la CGC et FO hors-jeu. Quant à la CFDT, elle tente de faire de la surenchère dans les assemblées de consultation. Les salariés ont tranché à partie des appréciations développées par la CGT. La CFDT signera l'accord un jour après, le 22 juin 1968.

**3-NV : l'accord prévoit que des négociations doivent s'ouvrir en novembre 1968, elles n'auront pas lieu, pourquoi ?**



**Roger Meyre (RM)**,  
26 ans en 1968 :  
Citroën résiste,  
traîne des pieds,  
gagne du temps,  
pour reconnaître les

délégués syndicaux issus de la loi sur la section syndicale d'entreprise. Il n'y aura pas en novembre de négociations comme prévu dans le protocole. Une stratégie payante pour Citroën.

**4-NV : En février 1969 un accord valable 2 ans est signé par la CFT (SISC), le syndicat-maison de la direction, FO et la CGC ; La CGT et la CFDT ne sont pas signataires. Ont-elles été écartées des négociations et pourquoi ne signent-elles pas ?**

**RM** : oui, Citroën connaissant l'influence de chaque organisation, convie les organisations non représentatives ou peu, FO et CGC a un accord séparé. Pendant les 4 mois de novembre 1968 à février 1969, Citroën réorganise la maîtrise, du chef d'équipe au chef d'atelier, avec à l'embauche la prise obligatoire de la carte du syndicat-maison

VD : je n'ai pas de souvenir précis, mais je suppose que nous avons dû être convoqué et que le désaccord a porté sur le refus d'être pieds et poings liés sur les revendications face à la direction durant la durée de l'accord (2 ans).

**5-NV : En 1970 la CGT qui fait liste commune avec la CFDT perd la majorité au CE et du coup les œuvres sociales qu'elle gérait depuis 1964, mais surtout le pouvoir d'intervention économique sur la marche de l'entreprise, quelles sont les conséquences pour la CGT ?**

VD : la direction obtient une majorité de délégués-maison lors des élections du CE de 1970. Cela lui permet d'avoir les mains libres et d'évacuer les questions dérangeant concernant les prérogatives du CE dans le domaine économique, l'hygiène et la sécurité, la médecine du travail, la formation professionnelle.

Avec cette nouvelle majorité elle se débarrasse des permanences culturelles, locaux situés à l'intérieur de l'entreprise accessible à tous les salariés, mises en place par la CGT. Elle stoppe tout le travail de fond mené par les permanents du CE sur l'offre culturelle, sportive et en direction des jeunes travailleurs.

Elle porte également le discrédit sur le CE sortant en montant de toute pièce sa mise en faillite en ne respectant pas les engagements financiers en cours. C'est la vente du patrimoine social.

Elle livre la gestion des restaurants à l'entreprise privée BOREL en vogue à l'époque sur les autoroutes. De ce fait elle retire aux salariés et principalement à la CGT le droit d'expression acquis dans l'espace de restauration, comme les prises de paroles ou les signatures de pétitions faites en 1967 pour la sortie de la Dyane. La perte du CE entraîne une réduction du droit d'expression syndicale à l'entreprise.

RM : Le pouvoir d'intervention du CE donne au personnel un état de l'entreprise. Ce secteur est la chasse gardée de la direction. Les travailleurs, eux, perdent la défense de leurs intérêts et le bénéfice des œuvres sociales, culture, sport, loisirs etc.

SOCIÉTÉ ANONYME AUTOMOBILES CITROËN			30 JUIN 1970
ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS AU COMITÉ D'ÉTABLISSEMENT			
COLLEGE I : OUVRIERS - EMPLOYÉS			
DÉLÉGUÉS TITULAIRES			
LISTE D'UNION			
<b>C. G. T. - C. F. D. T.</b>			
1 - MM. FROMAGE Roger	P2 Ajusteur	Méthodes Javel	
2 - TESSIER Michel	P2 Outilleur	Outillage W Javel	
3 - HO Anne Marie	Aide Comptable	Grenelle	
4 - RENAUD Jean Claude	P2 Régleur Hydraulique	Asnières	
5 - CADIOT Yvon	Régleur	Nanterre	
6 - CAMPOSEO Alfonso	OS	Rothschild Levallois	
7 - LOPEZ José	P1 Electricien	Fabien St-Denis	
8 - BELLANGER Michel	P2 Ajusteur	M.A.P. St-Ouen	
9 - FOGUES André	OS	Rothschild Levallois	

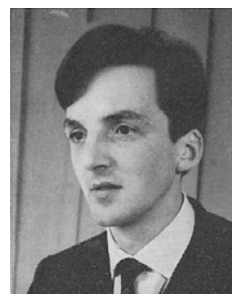
6-NV : en 1972, une importante consultation a lieu au sein de la CGT sur l'utilité de la CGT à Citroën qui voit tous les acquis sociaux obtenus dans la foulée de 1968 qui sont confiés par la direction à son syndicat maison. (droit

**syndical, Formation professionnelle, mensualisation de 20 000 salariés horaires etc....)**  
**Un changement de stratégie conduit la CGT à signer l'accord d'entreprise en octobre 1972 pour être présent aux négociations de 1973. Ce changement n'a pas du être facile à piloter pour le coordinateur que tu étais ?**

VD : la bataille idéologique développée par la direction pour isoler la CGT et la mettre hors jeu de l'entreprise marque des points.

Plus la CGT rencontre des difficultés plus nous cherchions les réponses en serrant les rangs contre l'idée d'abandonner les recours à l'action en cas de signature de l'accord d'entreprise pour être aux négociations. L'USTM RP, la fédé des métaux et Aimé Halbeher membre de son bureau ont dépensé beaucoup d'énergie afin d'alimenter la réflexion des militants de Citroën pour ne pas tomber dans le piège tendu par la direction. Nous faisons une fixation sur les clauses de l'accord appelant à la paix sociale dans l'intérêt de l'entreprise et des travailleurs et en renonçant à des actions revendicatives durant la période couvrant la signature de l'accord.

Le travail de fond de toutes les instances de la CGT, notamment au premier trimestre 1972 contribue à lever les blocages. A la suite des débats dans toutes les usines une majorité est favorable à la signature et à la présence de la CGT aux discussions et au dépôt de l'accord aux greffes des prud'hommes pour qu'il fasse force de loi.

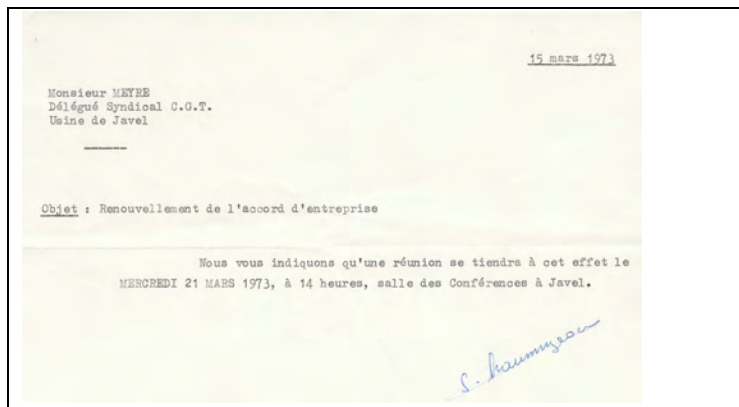


Le 17 octobre 1972, la délégation est conduite par Aimé Halbeher de la FTM. Gilbert Lauriac, 28 ans, délégué syndical signe l'accord d'entreprise.

RM : le syndicat du XV° vote à la quasi-unanimité la participation de la CGT. C'était vital pour nous CGT, déjà affaiblis par la perte d'adhérents, la perte du CE et le recul de l'influence électorale.

7-NV : En 1973 la CGT est invitée aux réunions qui deviennent officielles, mais le problème étant le rapport de force, comment le construit-elle dans l'entreprise ?

RM : par l'activité des syndicats avec le personnel de toutes les catégories, syndiqués et militants et toutes les organisations de la CGT. ( voir convocation ci-dessous).



VD : c'est donc avec une autre approche que les syndicats abordent les négociations de 1973, les objectifs sont les suivants : Mettre à jour la plateforme revendicative avec les salariés via nos syndiqués et sections syndicales. Faire connaître et argumenter auprès des travailleurs le bien-fondé des revendications que nous portons à la direction. Organiser le soutien à ces revendications. Rendre compte de l'évolution des discussions engagées début 1973.

A l'issue de l'avant-dernière réunion avec la direction, le 21 mars 1973, la CGT prend l'initiative d'une consultation sur le constat des discussions. 10 386 travailleurs se prononcent pour des améliorations. Notre organisation s'appuie sur ce soutien pour consolider le contenu du texte jusqu'à la réunion du 16 avril qui finalise l'accord. Les syndicats et sections syndicales CGT sont consultés et les débats sont plus sereins qu'en 1972.

Le 27 avril une délégation de la CGT emmenée par Aimé Halbeher de la Fédé des métaux entérine officiellement l'accord pour 2 ans avec une clause révisable tous les ans. Je signe le document en tant que coordinateur de l'Union Syndicale Travailleurs des Usines Citroën (USTUC).

Parallèlement au processus qui nous conduit de la ratification de l'accord en 1972 aux négociations de 1973, une réflexion a été menée au sein des syndicats CGT pour coller aux attentes des travailleurs et à la réalité du terrain. Avec des hauts et des bas une activité CGT par usine s'affirme et s'enracine pour d'autres combats.

Délégation CGT de la région parisienne aux négociations de 1973 : Cosson Josiane, comptable à Asnières, Camposéo Alphonso, ouvrier spécialisé à Levallois, Lopez José, ouvrier électricien à Saint Denis ; Meyre Roger, ouvrier fraiseur à Paris XV°.

## EXTRAITS DU JOURNAL DE LA COORDINATION CITROËN. NOTRE VOIX N° 7 D'AVRIL 1973. Trois négociateurs CGT témoignent.

Journal "NOTRE VOIX" - Dans quel état d'esprit, la C.G.T. a-t-elle abordé ces discussions ?



**Lopez** - L'attitude de la C.G.T je pense qu'elle est fort bien résumée dans la déclaration faite par sa délégation à la réunion du 21 mars. La C.G.T a toujours œuvré pour régler les problèmes en suspens, par voie de négociation. Lorsque nous parlions de négociation, c'est la discussion sérieuse des problèmes posés pour déboucher sur leur règlement au mieux des intérêts des travailleurs.

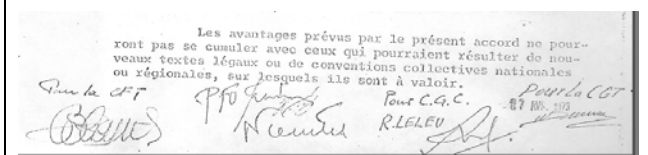


**Melle Cosson** - Les initiatives prises par la C.G.T pour préparer et obtenir l'ouverture des discussions sur l'accord sont la démonstration de notre volonté, que soient prises en compte les revendications du personnel. En effet dès le 24 janvier nous avons fait connaître à la direction nos propositions, celles-ci ont été traduites en trois langues et nous avons été les seuls à les faire connaître dans leur ensemble. Enfin nous avons dû faire intervenir les services du ministère du travail pour que s'ouvre la première réunion, le 7 mars.



**Camposéo** - Pour compléter ce que viennent de dire mes camarades, il me semble important de signaler que la C.G.T seule a chiffré le coût des principaux points de son programme démontrant de la sorte le coût modique des revendications posées en regard de ce que prélève Citroën sur le travail de chacun. La direction n'a pas contesté le bien-fondé de nos chiffres, par contre elle s'est refusé à nous communiquer à combien s'élève les premières revendications qui lui ont été arrachées.

### 1973 27 avril Vassili DUMAY signe pour la CGT Citroën R. P. l'accord d'entreprise



Dossier réalisé par Allain Malherbe, Vassili Dumay et Roger Meyre. Sources CCA-CGT fonds Citroën 8 SD 8 et 9.

## ONZIEME ASSEMBLEE GENERALE

Judi 31 Mars 2016 à la CGT à Montreuil

De 9 h 30 à 12 h 30.

FTM – Noyau A - 5<sup>ème</sup> étage – Salle Alphonse MERRHEIM

Repas pris en commun sur place

### ORDRE DU JOUR :

#### Première partie statutaire :

Rapport moral et d'activité du président :

Serge PRONTEAU

Rapport financier et budget 2016 le trésorier :

Georges JARRY

Renouvellement du bureau et conseil d'administration.

#### Seconde partie liée à l'activité :

Les projets 2016-2017 :

Poursuite de l'activité du groupe de travail sur le regroupement et le classement des archives des syndicats et des militants.

Formalisation des contenus et des auteurs des 4 publications du journal de l'association qui contient 2 point essentiels : l'actualité de la vie de PSA Peugeot-Citroën et les luttes précédentes passées au crible de l'histoire avec les archives et les témoignages d'acteurs.

Eléments de réflexion : protocole de fin de grève de 1968 et accord d'entreprise de 1973 ; la grève de 1936 vue par la presse de l'époque ; l'impact des brigades internationales chez Citroën ; réalité et avenir de l'industrie automobile en France et dans le monde.

Participation active aux manifestations, colloques, expositions etc. de l'Institut d'Histoire Sociale CGT

Notre Voix.

Association d'Histoire Sociale des Salariés des Usines Citroën. 94 rue Jean-Pierre Timbaud 75011 Paris

Directeur de publication : Serge Pronteau

Rédacteurs : Roger Gauvrit, Georges Jarry, Gérard Lebatteux, Gérard Levassort, Allain Malherbe, Jean-Yves Masson.

Crédits photos : p 1-7 Malherbe, p 2 Masson, p 6 Villeléger.

Trimestriel. N° 25 février 2016. Imprimé par nos soins. N° 2259-8421

Adhésion couplée Association Citroën et IHS Métallurgie 22€.

Adhésion simple Association Citroën 11€.

Adhésion Collective 50 €

Chèque à l'ordre de : Histoire sociale Citroën. Adresse de correspondance : Anciens de Citroën UL CGT de NANTERRE, 13 rue des Anciennes mairies 92 000 NANTERRE

**ON SE BATTRA COMME DES LIONS!**

Association Histoire Sociale et de Solidarité des usines **CITROEN**

94, rue Jean-Pierre Timbaud  
75011 PARIS

**Carte d'Adhérent**  
Cette carte atteste le règlement de la cotisation  
**2016**

NOM : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Courriel : .....

Usine d'activité : .....

Signature : Le Pt AHSSUC  
S. PRONTEAU

**EXTRAITS DES STATUTS DE L'A.H.S.S. CITROEN**

**Article 1<sup>er</sup>**  
Il est fondé, entre toutes les personnes physiques et morales, une association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre "Association d'Histoire Sociale C.G.T. et de Solidarité des Usines Citroën". La durée de l'association est illimitée.

**Article 2**  
L'association se fixe comme objectif :  
- Le collectage et le traitement d'informations et de documents de toute nature se rattachant à l'histoire sociale et industrielle, plus particulièrement à l'histoire du syndicalisme dans les établissements Citroën et leur exploitation à des fins de formation et de recherches historiques.